

ANNEXE I

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

« Cadre de réponse technique »

Le présent cadre de réponse et son plan constituent la trame du mémoire technique que le candidat remet à l'appui de son offre.

Le candidat peut apporter tout élément complémentaire qu'il juge utile à l'appui de son mémoire technique.

Le pouvoir adjudicateur examinera les dispositions qui figurent dans ce document pour sélectionner les offres.

1. PROFIL GENERAL DE LA SOCIETE

- nom, raison sociale, implantation géographique ;
- historique de la société, savoir-faire, effectifs ;
- organisation de la société ;
- principaux clients et zones de rayonnement.

2. DEROULEMENT DE LA PRESTATION

- Description sur le type et fonctionnement des matériels proposés (fonctionnalités et ergonomie d'utilisation, performance de matériels, types des documents vérifiés, temps maximum proposé pour l'affichage du résultat d'un contrôle après vérification des documents, autonomie, lien avec le réseau de l'administration, type de prise adaptée à son fonctionnement)
- Description sur le système d'alertes proposé au responsable du site de la Personne publique sur son téléphone mobile ou le poste de travail en cas de problème de détection des documents ou dysfonctionnement de matériels) afin de pouvoir demander des expertises au prestataire
- Description sur les logiciels utilisés pour le fonctionnement des matériels (hébergement ou stockage des données, modalités des maintenances proposées pour les matériels ainsi que celles des logiciels)

3. RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES (RSE)

- le candidat développe la politique RSE de sa société ;
- procédure de stockage, transport, recyclage et marquage de produits toxiques ;
- traitement et gestion des emballages et des déchets.

ANNEXE I
REGLEMENT DE LA CONSULTATION
« Cadre de réponse technique »

4. FICHES TECHNIQUES DESCRIPTIVES

- Fiches techniques du candidat

Le candidat fournit des fiches techniques suffisamment détaillées concernant le matériel sollicité et listé dans l'annexe financière (BPU), afin de pouvoir apprécier le respect des spécificités demandées au CCTP.

Les fiches techniques mentionnent notamment le fabricant des matériels loués ainsi que la désignation du modèle référencé par le fabricant.

Les fiches techniques sont illustrées de vues sous différents angles des équipements loués et de leur documentation technique le cas échéant.